

DEMANDE DE RESERVATION DE VOYAGE

À adresser au Bureau des Voyages à l'adresse suivante : voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr ou à l'établissement support du dispositif de déconcentration des voyages

Nom d'usage et pays d'affectation à préciser impérativement dans « Objet du message »

Références juridiques : Décret n°86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

ATTENTION : Aucune modification ne sera prise en charge par l'AEFE en cas d'erreur de saisie de votre part.

Votre demande concerne un voyage de :										Date limite d'envoi					
Nomination		☐	Départ de la résidence administrative ou personnelle 15 jours maximum avant la date de début du contrat								Matricule AEFE				
Congé annuel		☐	Voyage vers ou à partir de la résidence personnelle en France ou dans l'Espace économique européen							15/05/26					
Fin de mission		☐	Retour vers la résidence administrative ou personnelle en France ou dans l'Espace économique européen												
NOM DE L'AGENT						PRÉNOM DE L'AGENT				NUMÉRO DE TÉLÉPHONE					
ADRESSE FAMILIALE EN FRANCE								AÉROPORT ou GARE DE DEPART							
ADRESSE MÉL. (pour envoi du billet électronique)								AÉROPORT ou GARE DE DESTINATION							
NOM DE FAMILLE (identique au passeport)		PRÉNOM (identique au passeport, n'indiquer que le premier prénom le cas échéant)		Sexe F/M	Né(e)		Nationalité	PASSEPORT (si vous devez voyager avec un passeport de service indiquer les références de celui-ci)				DATE TRAJET ALLER* L'AEFE se réserve le droit de déplacer le voyage à plus 2 jours		DATE TRAJET RETOUR* (uniquement pour les congés annuels) L'AEFE se réserve le droit de déplacer le voyage à moins 2 jours	
					le (date) à (ville)			Numéro de passeport Émis le Expire le Ville de délivrance Pays émetteur		* Ces dates ne seront pas modifiables après émission des billets					
Précisions complémentaires															
SIGNATURES ET VISAS OBLIGATOIRES															
J'autorise l'AEFE à se substituer à moi pour accepter les conditions générales d'utilisation de l'application Notilus dédiée à la gestion des déplacements										<u>Visa de la cheffe ou du chef d'établissement ou supérieur hiérarchique :</u> (pour les agents en congés ou en fin de mission) - Nous vous remercions de bien vouloir vous assurer que l'agent est libéré de toute obligation professionnelle sur les dates de voyage demandées.					
Fait à				Le				Signature de l'agent							

« En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que l'AEFE en sa qualité de Responsable de Traitement et en sa qualité d'employeur collecte des données vous concernant à des fins de mise en place de voyages.

La base légale du traitement est le contrat de travail. Vos données seront strictement réservées à la Direction des Ressources Humaines de l'AEFE qu'elle conserve aux archives courantes jusqu'à 5 ans après la date de fin de votre contrat, puis aux archives intermédiaires jusqu'à votre départ à la retraite (durée d'utilisation administrative en respect des obligations légales). En cas de demande de mise en place de votre voyage, elles sont intégrées à notre logiciel de gestion des voyages et transmises à notre agence de voyage. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr ou auprès de la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Vous pourrez également vous opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes. »